



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2014 à 19 h 00
à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2014 (annexé)
3. Nomination d'un membre au poste de vice-secrétaire du Conseil général en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Quentin Estève, démissionnaire
6. Budget 2015 (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers volontaires du Littoral Neuchâtelois (annexé)
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau (annexé)
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation des eaux (annexé)
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette (annexé)
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2014 et 2015 (annexé)
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 11 millions de francs (annexé)
14. Projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs / présentation de l'état d'avancement des travaux
15. Motion des conseillers généraux Gérard Gremaud et Maurice Binggeli intitulée « Limiter le gaspillage des ressources »
16. Autres motions et propositions

17. Interpellations et questions
18. Lettres et pétitions
19. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
20. Divers

Exceptionnellement cette année le repas sera remplacé par une collation

La Tène, le 28 novembre 2014

CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : **Empêchement**

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).